



Procès-verbal No 1 Séance du 22 août 2016

Présidence : Madame Christine Leuenberger

Madame la Présidente ouvre cette première séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 à 20h16. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, à Messieurs les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

Avant d'ouvrir formellement cette séance, **Mme Leuenberger** dit que depuis le 1^{er} juillet, elle a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil et d'apporter les salutations de celui-ci à plusieurs reprises, soit :

- Le 1^{er} août à la fête nationale à la halle des fêtes. Elle remercie tous les conseillers et conseillères qui ont pu être présents ce jour-là, ainsi que tous les Vallorbiers qui, par leurs présences nombreuses, ont fait de cette fête un moment mémorable.
- Le 12 août à la passation des pouvoirs au Caveau communal
- Le 18 août à la cérémonie de clôture du passeport vacances
- Le 19 août au tournoi de foot à six organisé par le Val-Bal

Elle a aujourd'hui également le plaisir de féliciter chaleureusement 2 conseillères communales, pour la naissance de leur enfant, à savoir :

Mme Lorianne Foretay qui a eu un petit garçon Elias lors du dernier conseil de la dernière législature, ainsi que Mme Sarah Clot qui a eu une petite fille Lou née le 30 juillet dernier.

Mme Leuenberger les félicite et leur souhaite beaucoup de bonheur.

Premier objet

Appel

Excusés : Madame Gladys **Monnin**
Messieurs Christian **Agnelot**, Gilberto **Alemanni** et Nourredine **Ghennoune**

L'appel fait constater la présence de 43 conseillers/47, les personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assermentation du 13 juin 2016
4. Adoption du procès-verbal No 30 du 20 juin 2016
5. Assermentation
6. Message de Mme la Présidente
7. Correspondance
8. Désignation des commissions permanentes pour la législature 2016/2021
9. Préavis municipaux et nomination des commissions
10. Communications de la Municipalité
11. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
12. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal de l'assermentation du 13 juin 2016

Le procès-verbal d'assermentation est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet

Adoption du procès-verbal No 30 du 20 juin 2016

Le procès-verbal No 30 est adopté à l'unanimité, sans remarque

Cinquième objet

Assermentation

Mme la Présidente invite ensuite Messieurs **Gérald Bonzon**, **Etienne Favez** et **Jérémy Kolly** à bien vouloir s'avancer vers le bureau et demande à l'assemblée de se lever.

Elle leur lit ensuite la promesse légale :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribuera ou pourra vous attribuer »

Après cette lecture, chacun à leur tour, Messieurs **Bonzon**, **Favez** et **Kolly** répondent en levant la main droite «**Je le promets** »

Mme Leuenberger les invite ensuite à prendre place parmi les conseillers et leur dit qu'ils sont maintenant régulièrement installés en qualité de membres du Conseil Communal pour la législature du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

(46 conseillers présents)

Sixième objet
Message de Mme la Présidente

Monsieur le Syndic, Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Messieurs les représentants de la presse, Cher public,

C'est un grand honneur pour moi de détenir la clef du village. Je vous remercie de votre confiance et je m'engage à faire tout mon possible cette année pour vous représenter et être à la hauteur de vos attentes.

« Vallorbe, cité du fer, promet détente et évasion dans un cadre de verdure exceptionnel, vous découvrirez un endroit paisible où l'on peut se ressourcer, bref un vrai coin de paradis ! » peut-on lire dans les brochures touristiques décrivant le village.

Personne ici, pour sûr, ne me contredira. Mais il faut souligner que si on peut se réjouir de cet état de fait, c'est le résultat d'un travail de chaque génération.

Maintenir, entretenir, et développer le patrimoine communal reste un exercice quotidien.

Et nous avons la chance, en tant que membres des autorités communales de pouvoir directement apporter une contribution concrète à ce travail important.

Lors de ces dernières années, plusieurs déprédations ont été opérées contre les biens communaux que ce soit par exemple sur l'Ile ou à Plan St-Jean. Ces incivilités sont des actes, à priori anodins, mais lorsqu'ils sont récurrents, pèsent sur le quotidien et le bien-être de chacun.

En devenant conseiller(ères) communal(es), nous avons tous fait une promesse : celle, entre autre, de veiller à la tranquillité public et à la conservation des biens communaux. Ne laissons donc pas ces agissements générer de l'insécurité et dégrader la qualité de vie dans notre commune.

Aujourd'hui j'ai le plaisir de présider la première séance de la première année d'une nouvelle législature, avec un conseil composé de nouveaux élus et de réélus et je souhaite que nous continuions à travailler tous ensemble dans le respect et la tolérance mutuelles qui ont régné au sein des différentes séances de conseil que j'ai connues jusqu'ici.

Certes nous ne serons pas toujours en accord, mais ce sont ces divergences d'opinion qui font la richesse et le dynamisme des débats et qui nous permettent d'avancer et je suis certaine qu'au final, dans cette assemblée, nous visons tous le même but : celui de la prospérité de notre commune et le bien-être des Vallorbiers.

Je vous souhaite à tous beaucoup de plaisir et de nombreuses satisfactions dans vos tâches et vous remercie de votre attention.

Christine Leuenberger
Présidente du Conseil communal

Septième objet
Correspondance

- Un e-mail daté du 4.7.2016 provenant de Monsieur André Bovay-Rohr de Colombier

Destinataires :

- Mme Jacqueline De Quattro, Conseillère d'Etat, pour l'Etat de Vaud
- M Cornelis Neet, responsable de la DGE
- M. Stéphane Costantini, Syndic de Vallorbe, pour la Municipalité
- Conseil communal de Vallorbe

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'ai le regret de réagir à la conférence de Presse documentée dans l'article <http://www.lematin.ch/suisse/vald-grand-potentiel-eolien-suisse/story/19926720>

La persistance des projets énergétiques vaudois actuels est plus qu'étonnante et préoccupante, les données scientifiques décourageantes ou alarmantes en cause ayant été communiquées à la Confédération et à l'Etat de Vaud en primeur depuis longtemps - puis publiées.

1. La Stratégie énergétique de la Confédération a été mal préparée et court à un échec cuisant. Le remplacement d'aucune usine nucléaire n'est physiquement possible par des énergies renouvelables.

Le potentiel éolien a été mal évalué et on a "oublié" de mentionner que le prélèvement de cette énergie à échelle industrielle participe et participera durablement au réchauffement climatique: c'est juste l'inverse des objectifs poursuivis !

2. Les travaux des scientifiques ayant publié dans le blog scientifique indépendant "Toutes les énergies" l'ont été par dévouement à la Communauté. Il ne s'agit en aucune manière d'opposition de principe, mais d'avertissements sans frais aux Autorités de l'énergie contre des stratégies qu'il faut bien qualifier d' "entreprises téméraires". Cela devrait éviter à l'Etat de Vaud, aux Communes et à nos investisseurs un formidable gaspillage financier.

3. L'influence sur le climat des parcs éoliens a généré des préjudices, qui tôt ou tard donneront lieu à des litiges et à des demandes d'indemnités; il est irresponsable pour la Confédération, les Cantons et les Communes de se lancer dans cette calamité aussi.

A votre disposition. Salutations respectueuses.

André Bovay-Rohr

- Une lettre de la paroisse protestante de Vallorbe du 18 août 2016

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Afin de répondre aux attentes des utilisateurs de la Maison de Paroisse, locaux très appréciés par de nombreuses sociétés et groupements vallorbiens, ainsi que par des familles en diverses occasions, nous veillons à maintenir notre Maison dans le meilleur état possible.

La cuisine professionnelle répond aux attentes des utilisateurs, les diverses salles de réunions sont appréciées, l'an passé la salle de réunion du 1^{er} étage a été repeinte, les sols vitrifiés.

Cette année, nous désirons changer la vaisselle de la grande salle (100 couverts), celle utilisée jusqu' alors prenant de l'âge, sa couleur un peu « feldgrün » ne mettant que peu en valeur les mets délicatement apprêtés...

Cette maintenance, comme les intérêts des emprunts grèvent le budget de manière importante. Le budget ordinaire de la paroisse ne permet évidemment pas d'investissement dans cette maison. Comme nous tenons à ce que les prix de location restent abordables pour les utilisateurs, le Comité ad hoc, présidé par M. J.-A. Chezeaux, tente par divers moyens de récolter des fonds ; nous profitons de l'occasion pour vous remercier, Conseil communal et Municipalité, pour le subside annuel accordé, qui nous permet l'équilibre budgétaire.

C'est ainsi que le Comité organise, le samedi 8 octobre prochain, le 6^e repas de soutien en faveur de la Maison de Paroisse. Année après année ce repas de soutien connaît un bon succès, nous espérons qu'il en sera de même cette année encore.

En particulier, nous aurions plaisir à pouvoir y saluer quelques Conseillers communaux, éventuellement, pourquoi ne pas, réserver une ou plusieurs tables à leur intention. M. Chezeaux est à même de vous donner de plus amples informations.

Dans l'espoir que vous pourrez répondre favorablement à notre invitation, vous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos fraternelles salutations.

Pour le Conseil de Paroisse :

P.-H. Jost, président

N. Favez, secrétaire

Huitième objet

Désignation des commissions permanentes pour la législature 2016/2021

Commission des finances (7)

Jacques-André Chezeaux
Johann Mange
Olivier Ponnaz
Lorianne Foretay
Anne Rocca
Véronique Teuscher
Sandrine Robadey

Commission de gestion (7)

Alain Künzler
Luc-Olivier Stramke
Joël Jeanmonod
Lauranne Bréchon
Alain Kolly
Robert Simonet
Italo Facchinetti

Commission de l'urbanisme (7)

Patrice Künzler
René Gfeller
Ghislaine Thiébaud-Sacco
Serge Gendroz
Daniel Rosetti
François Vallotton
Marcel Anex

Commission de recours en matière d'impôts communaux et informatique (5)

Yann Jaillet
Line-Claude Magnenat
Etienne Favez
Stéphane Truan
Christian Lirgg

Délégué à la Coopérative des 3 Vallons

Bernard Haldemann

Neuvième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

05/16 Préavis municipal concernant l'octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Luc **Neuschwander**, Lionel **Favre**, Bernard **Rindlisbacher**, Gaétan **Uldry** et Gérard **Bonzon**

Dixième objet

Communications de la Municipalité

M. R. **Brouze**, Municipal, annonce que la Municipalité et M. Ponnaz, Directeur des écoles, ont décidé d'engager en qualité de concierge pour les écoles, Monsieur Kadri Maxharraj, précédemment employé au service des eaux. Il sera maintenant responsable de l'entretien des 3 bâtiments, soit le collège de 1915, celui des 3 Vallons et le Complexe scolaire. Il a été présenté aux enseignants jeudi dernier. M. le Municipal annonce que M. Maxharraj sera atteignable sur son portable toute la journée, notamment en cas d'urgence ; par exemple lorsqu'un enfant vomit, lors d'une vitre cassée etc... Ce nouveau concierge a également été présenté à tous les élèves, qui ont pu ainsi le voir physiquement, ils sauront donc à qui s'adresser. Le concierge sera présent à l'entrée des classes le matin, à la récréation ainsi qu'à la sortie de midi. Les après-midi, cela sera un peu plus souple en fonction des besoins.

M. S. **Costantini**, Syndic, informe les Conseillers que d'ici quelques semaines, ils recevront deux autres préavis qui doivent également être traités par le Conseil pour la prochaine séance du mois d'octobre. Il s'agit d'une part, de l'octroi de l'autorisation générale de statuer pour la législature 2016-2021 et d'autre part, le préavis sur l'arrêté d'imposition. Ces deux documents sont établis sur la base de la planification d'investissements pour la législature, que la Municipalité est en train d'établir. Au sujet de cette planification, M. le Syndic dit qu'elle sera, bien entendu, accompagnée comme d'habitude du programme de législature. M. le Syndic annonce que les membres du Conseil pourront y découvrir, entre autres, que la Municipalité a décidé de soutenir la construction d'une couverture sur la patinoire et la rénovation de celle-ci. Ce projet sera présenté par la Coopérative des 3 Vallons lors du Comptoir vallorbier, précisément Val'Expo. Le même soutien sera également accordé pour les infrastructures de la Piscine de Vallorbe. M. Costantini conclut en disant que les trois préavis présentés ce soir se doivent d'être traités en début de législature.

Onzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Douzième objet

Divers, questions et vœux

Pour ce début de législature, **Mme la Présidente** transmet, quelques informations aux nouveaux conseillers communaux, et rappels pour les anciens :

- Toutes les absences d'un membre du Conseil doivent être annoncées à l'avance soit à la secrétaire, soit à la présidente.

Elle rappelle l'art. 53 de notre règlement du CC qui stipule que : chaque membre du conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué. Les membres du conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances peuvent être frappés d'une amende par le bureau.

- Rapport des commissions :

Les rapporteurs des commissions doivent aviser la secrétaire par tél ou e-mail **15 jours avant** la séance, s'ils rapportent ou non pour le prochain conseil et, le cas échéant, le rapport doit être déposé au greffe entre **12 et 15 jours avant** la séance (**dernier délai le mercredi soir**).

Merci également de bien vouloir contrôler vos données sur la liste des membres du conseil et en cas d'erreur ou de changement, le signaler à la secrétaire.

Enfin, pour le bon déroulement des débats, elle rappelle :

- Vous pouvez demander la parole simplement en levant la main. A l'appel de votre nom, merci de vous adresser à la Présidente puis à vos collègues.
- Ne prenez pas la parole sans que l'on vous l'accorde.

Mme Leuenberger ouvre ensuite la discussion :

M. E. **Favez** demande pourquoi la commission de bourgeoisie n'a pas été nommée.

Mme la Présidente lui répond que cette commission est uniquement consultative.

M. C. **Huguenin** a le plaisir d'annoncer, au nom de la commission culturelle, un spectacle de percussions le samedi 1^{er} octobre prochain.

M. B. **Haldemann** souhaite soulever un problème délicat à Vallorbe, à savoir, le centre médical de la rue du Faubourg. En effet, depuis plusieurs années, les médecins arrivent et s'en vont, causant de graves désagréments à leurs patients, pour la plupart des personnes âgées ; il trouve également que la façon de gérer ces problèmes par le propriétaire des lieux, est plus que douteuse. Il envisage donc de prendre position, par une pétition adressée au Médecin cantonal, afin que cette pratique soit améliorée, ou en tous les cas, plus correcte vis-à-vis de la population.

Mme L. **Foretay** tient à remercier M. Brouze et la Municipalité pour l'information de ce soir, relative aux écoles de Vallorbe, Merci !

M. Y. **Jaillet** paraît quelque peu allergique aux correspondances lues lors des séances, plus particulièrement ce soir, vu le courrier relatif aux éoliennes, émanant d'une personne habitant Colombier, il est exaspéré ! Exaspéré que des personnes qui n'ont pas pris position, qui n'habitent pas notre commune, viennent nous dire ce que l'on doit faire, que l'on a eu tort de voter etc... Il estime que ce genre de correspondances pollue nos séances, surtout qu'à ce stade, nous ne pouvons plus rien faire. Il est d'avis que de tels courriers, s'ils ne viennent pas d'un habitant de notre village ne soient plus lus lors des séances.

Le « coup de gueule » de M. Y. Jaillet est vivement applaudi.

M. J.-A. **Chezeaux**, suite à l'intervention de M. Haldemann, tient à préciser que le propriétaire des lieux est la Fondation du Foyer des Fontaines, et qu'elle n'a rien à y voir; le responsable est l'exploitant du cabinet, soit le locataire des locaux.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au 31 octobre à 20h15.

Il est 20h50, la séance est levée.

La Présidente :
Christine Leuenberger

La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 31 octobre 2016 à 20 h 15

Vallorbe, le 22 août 2016/fma